

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2022

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M Francis TOUSSAINT, Mme Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, Adjoint

Mmes Marie BAYARD, Nadine GERARDIN,

Ms Cédric BLAISON, Yannick CROSNIER, Gilbert HACQUARD, Loïc HENRY, Vincent L'HÔTE,
Pascal NORMAND, Adrien TAILLARD

Absente : Florence NORMAND

Secrétaire : M Gilbert HACQUARD

La séance est ouverte à 19h05

Approbation du dernier compte rendu

Le conseil approuve le dernier compte rendu par 12 voix pour et une abstention,

Compte administratif 2021 - budget eaux

Nous avons moins dépensé que le prévisionnel 2021. Les recettes sont équilibrées.

Section d'exploitation :

Dépenses : 8 768,62€,

Recettes : 8 768,62€.

Section investissement : Néant

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces résultats à l'unanimité de ses membres présents.

Budget primitif 2022 – budget eaux

Section de fonctionnement :

Dépenses : 25 000 €

Recettes : 25 000 €

Section d'investissement : Celle-ci est gérée par la communauté d'agglomération,

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif à l'unanimité de ses membres présents.

Compte administratif 2021 – Forêt

Section d'exploitation :

Dépenses : 3 953,37 €

Recettes : 34 111,90 €

Section d'investissement :

Dépenses : néant

Recettes : 1 412,34 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces résultats à l'unanimité de ses membres présents.

Affectation du résultat de 2021 du budget Forêt

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces résultats à l'unanimité de ses membres présents.

Section d'exploitation :

Excédent de l'année : 30 158,53 €

Excédent antérieur : 35 412,34 €

Excédent total : 65 570,87 €

Section d'investissement :

Excédent annuel : 1 412,34 €

Excédent antérieur : 13 259,15 €

Excédent total : 14 671,49 €

Budget primitif 2022 – Forêt

Section de fonctionnement :

Dépenses : 43 500.00 €

Recettes : 81 380.87 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 36 000 €

Recettes : 36 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le budget à l'unanimité de ses membres présents.

Comptes de gestion Forêt et Eau

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion 2021 établis par la trésorerie à l'unanimité de ses membres présents.

Fixation des charges des loyers mensuels à compter du 1^{er} avril 2022

Appartements maison VOINSON :

Appart 1 –.....	23.51 €
Appart 2 –.....	33.47 €
Appart 3 –.....	33.92 €
Appart 4 –.....	33.26 €
Appart 5 –.....	85.36 €
Appart 6 –.....	64.67 €

Appart 7 –.....	85.53 €
Maison GERARDIN	
Appart 96 Route d'Etival –.....	13.77 €
Appart 1250 A route de Rambervillers –.....	18.48 €
Appart 1250 B route de Rambervillers –	18.48 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces charges locatives à l'unanimité de ses membres présents.

Fixation des tarifs de location de salle des fêtes

durée	tarif habitant	tarif extérieur
12h	60€	80€
48h- week end sans cuisine	100€	160€
48h – week end avec cuisine	150€	220€
Nettoyage de la salle	100€	100€
Chauffage	40€	40€
Nettoyage vaisselle sauf casseroles	50€	50€

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs par 12 voix pour et une abstention.

Forêt entretien

Programme de l'ONF, à titre d'information :

- a) entretien des parcelles : 1 930 €
 - b) travaux sur les renvois d'eau, des talus : 2 560 €,
- Soit un total de 4 490 €

Le devis fera l'objet d'une prochaine délibération

Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2022

Parcelles concernées :

N° 5 : 392 mètres cubes, N°1 : 301 mètres cubes, N° 12 : 60 mètres cubes, N° 13 : 200 mètres cubes, N° 18 : 60 mètres cubes,
Soit un total de 1 093 mètres cubes,

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2022 à l'unanimité de ses membres présents.

La séance est levée à 20h38

INFORMATIONS

Les travaux de bricolage ou de jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : 8 h 30 – 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés : 10 h 00 – 12 h 00

(arrêté n°964/08 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit également le brûlage des déchets ménagers ou autres (déchets verts) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Recensement militaire

Le recensement militaire est obligatoire dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants garçons et filles. Attention ce recensement est nécessaire pour pouvoir passer tout examen : permis de conduire, bac... Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants.

Questionnaire

A la suite du questionnaire déposé dans les boîtes aux lettres des 270 foyers norpaliens, seuls 63 questionnaires ont été rendus.

Concernant le site internet de la commune, il apparaît qu'il est visité par les 2/3 des répondants. A la question le trouvez-vous pratique et lisible : Entre 25 et 30 pers ont répondu oui

Concernant la page facebook, 35 des répondants sont membres et 23 l'apprécient.

Concernant le projet maison « Gérardin » ; les personnes ayant répondues désirent :

Une salle conviviale : 13 favorables et 37 opposés

Cabinets médicaux : 37 favorables et 12 opposés

Commerce : 53 favorables et 5 opposés

Projets professionnels : 2 répondent oui sans plus d'explications

Autres suggestions pour cet espace : garages pour logements communaux, appartements, MAM, producteurs locaux, studios pour personnes âgées, recyclerie, maison de services....

Projet conseil municipal des jeunes

13 personnes seraient favorables à ce que les jeunes puissent se réunir, 14 sont contre et les autres ne sont pas concernés.